

## COMMUNIQUE DE PRESSE

21 septembre 2020

#Biodiversité #Eau #Saône #Mares

### Tritons et papillons réinvestissent le Marais de Saône

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a réuni ce jour, en présence de son directeur général Laurent Roy, les acteurs du territoire pour une visite de terrain consacrée à l'amélioration des fonctionnalités écologiques du Marais de Saône, vaste zone humide classée Espace Naturel Sensible par le Département du Doubs, qui contribue notamment à l'alimentation en eau potable de Besançon. Des travaux menés récemment par le syndicat mixte du marais de Saône en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs du Doubs ont permis de densifier le réseau de mares forestières indispensables à la vie de amphibiens et de réouvrir des milieux favorables au damier de la succise, un papillon protégé en Franche-Comté.



L'appauvrissement de la biodiversité est une réalité et un enjeu majeur pour la pérennité de nos sociétés, tout autant que le changement climatique. En France métropolitaine, 32% des oiseaux nicheurs et 23 % des amphibiens sont menacés d'extinction. Les solutions existent pour inverser la tendance. Elles peuvent bénéficier de financements de l'agence de l'eau qui porte une politique ambitieuse de restauration de la biodiversité. Depuis plusieurs années, l'agence contribue ainsi à préserver les habitats et les continuités écologiques pour une large diversité d'espèces. Elle a récemment élargi son périmètre d'action aux trames turquoises, c'est-à-dire aux espèces dont le cycle de vie dépend à la fois des milieux aquatiques et humides (trame bleue) et de milieux terrestres plus secs (trame verte) comme les amphibiens, papillons, libellules, certains mammifères et oiseaux. Il s'agit de favoriser leurs habitats, déplacements, leur reproduction et leur survie dans l'eau et hors de l'eau. L'agence de l'eau finance ces actions pour la biodiversité dans le cadre de son programme d'intervention et plus particulièrement via des appels à projets qui vont mobiliser 55 millions d'euros sur la période 2019-2024. En 2019, elle a financé 37 projets pour 3,3 M€, en 2020, 52 projets pour 7,5 M€ et elle prévoit une augmentation de ses investissements de 10 M€ supplémentaires dans le cadre de son prochain appel à projets 2021.

L'agence de l'eau s'inscrit ainsi dans la trajectoire du plan de relance national en augmentant son enveloppe de financement pour les opérations en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité.

*« Nous avons une responsabilité forte pour enrayer l'érosion de la biodiversité, souligne Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau, car nous en sommes les auteurs par notre emprise physique sur les espaces naturels, la surexploitation des ressources, les rejets de substances toxiques dans les milieux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le dérèglement climatique dû aux activités humaines. Nous n'avons pas d'autres choix que d'agir collectivement car la biodiversité, c'est notre assurance-vie. La réhabilitation du Marais de Saône est un parfait exemple d'une collaboration réussie entre le Syndicat du marais et les chasseurs. »*

### **Le Marais de Saône revivifié**

La visite de terrain était consacrée au Marais de Saône, une zone humide de plus de 800 hectares qui constitue la zone d'accumulation des eaux d'un grand bassin versant, s'étendant jusqu'à Gonsans et Mamirolle (environ 102 km<sup>2</sup>). Il est intégré dans un vaste territoire Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs et joue un rôle central dans l'alimentation de la source d'Arcier, ressource stratégique majeure pour l'alimentation en eau potable de la ville de Besançon. La préservation du marais est donc essentielle pour la qualité de l'eau potable.

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, le marais a été drainé et planté de résineux, bouleversant profondément le site. Le fort investissement des acteurs locaux a permis de mettre en œuvre des actions de restauration dès le début des années 2000. Deux plans de gestion ont mis en évidence des enjeux de restauration hydrologique (comblement de drains, restauration de cours d'eau) et des enjeux de restauration de corridors biologiques et de trame turquoise.

Lors de l'appel à projets « Eau et biodiversité » 2017 de l'agence de l'eau, le Syndicat du marais de Saône et la Fédération départementale des chasseurs du Doubs ont noué un partenariat pour opérer une densification du réseau de mares afin d'augmenter la surface d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens. Depuis plus d'un an, la création de cinq mares forestières peu profondes et végétalisées, d'une surface inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>, a rétabli une continuité entre le nord et le sud du site très fréquenté par le triton crêté et le triton ponctué. Une autre opération concerne la réouverture d'une parcelle de 7,1 hectares appartenant à la Fédération départementale des chasseurs du Doubs. Les travaux ont permis de débroussailler et d'abattre des ligneux qui assèchent le marais.

Pour Alexandre Benoit-Gonin, responsable du projet au sein du Syndicat mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier *« l'objectif de la démarche était d'accroître la surface des zones humides afin d'améliorer les capacités de rétention et la qualité de l'eau, et de favoriser le retour des espèces classées d'intérêt communautaire jusque-là peu présentes. Nous avons réussi notre pari. Les travaux ont permis de reconstituer une trame bleue et verte propice au développement de la biodiversité »*.



**55 M€**  
Le montant dédié  
aux appels à projets  
« Eau et biodiversité » sur la période 2019-2024.

Parmi les espèces menacées  
d'extinction en France



> Source: IUCN

**45% DES FRANÇAIS**  
sont préoccupés par la perte de  
la biodiversité, juste derrière le  
changement climatique (47%).

> Source: Baromètre de l'opinion 2018 « Préserver les ressources  
en eau et les milieux aquatiques: qu'en pensent les français? » réalisé par les  
agences de l'eau, l'AFB et le ministère de la Transition écologique et solidaire

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse -**  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

## CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - Valérie Santini / 06 33 03 76 24 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)  
**Agence Plus2sens** – Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)